

Conseils pour être en bonnes mains^{MD}

Des conseils pour être informé et en sécurité



Sécurité nautique

De nombreux Canadiens profitent des chauds mois d'été pour pratiquer des sports nautiques, et pas moins de neuf millions de Canadiens pratiquent chaque année la navigation de plaisance. Malheureusement, environ 200 d'entre eux perdent la vie et 6 000 autres sont blessés dans des accidents se produisant sur l'eau, selon les statistiques du gouvernement canadien. Même si la saison est courte, il faut faire en sorte que les activités de navigation et de natation soient à la fois divertissantes et sans danger. Le fait de prendre des précautions permettra à tous de jouir des lacs pendant encore de nombreux étés. Pour vous aider à goûter aux joies des activités nautiques en toute sécurité, voici quelques conseils :

Préparation

- Si vous conduisez une embarcation au Canada, quelle que soit la puissance du moteur ou la taille de l'embarcation, la loi vous oblige à détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance, qui est obtenue une fois l'examen sur la sécurité nautique réussi.
- Si votre embarcation est équipée d'un moteur d'une puissance de 10 HP ou plus, la loi vous oblige également à détenir un permis d'embarcation de plaisance, une sorte de plaque d'immatriculation pour bateaux. Vous pouvez en faire la demande auprès du Bureau de la sécurité nautique en téléphonant au 1-800-267-6687.
- Vérifiez que votre bateau est en bon état de marche. Avant de le mettre à l'eau, contrôlez le système d'éclairage, inspectez la coque pour vous assurer qu'elle ne comporte pas de fissures ou autres avaries, et vérifiez que les bouchons de nable sont bien en place.
- Assurez-vous de respecter les exigences relatives à l'équipement de sécurité et aux permis des embarcations de plaisance. Veillez à les connaître et à disposer de l'équipement de sécurité approprié à bord. Pour plus de renseignements, visitez le site de Transports Canada (www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu.htm).
- Consultez les prévisions météorologiques avant de partir. Vous ne pouvez pas contrôler la météo, mais vous pouvez vous préparer pour faire face aux intempéries. Apportez des vêtements de rechange au cas où les conditions changeraient soudainement.
- Préparez-vous aux situations d'urgence. Sachez comment envoyer un appel de détresse et à qui l'envoyer. Être en mesure de demander de l'aide en cas d'urgence peut faire la différence entre la vie et la mort.
- Vérifiez l'équipement de sécurité de votre embarcation. Assurez-vous que tous les éléments appropriés sont à bord, qu'ils fonctionnent bien et qu'ils sont aisément accessibles. En outre, emportez aussi une trousse d'urgence contenant notamment de l'eau potable, des collations, une trousse de premiers soins, du carburant supplémentaire, des outils et des pièces de rechange.

Sécurité en bateau

- Toute personne à bord de l'embarcation est tenue de porter une veste de flottaison individuelle (VFI) adaptée à sa taille. Vous encourez une amende de 250 \$ par personne sans VFI si vous vous faites contrôler par une patrouille maritime. Et n'oubliez surtout pas qu'en ne portant pas de VFI, vous mettez votre vie en danger. Les statistiques révèlent que près de 90 % des personnes qui meurent dans les accidents nautiques ne portaient pas de gilet de sauvetage. Si vous êtes accidentellement assommé, le fait de savoir nager ne vous sera d'aucun secours.
- Si vous décidez de sauter par-dessus bord pour vous baigner, ne plongez pas n'importe où. Certains courants sous-marins sont indétectables de la surface.
- Selon les données d'Allstate, 36,4 % des réclamations reliées aux bateaux résultent d'une collision (que ce soit contre des rochers, la jetée ou d'autres bateaux), ce qui en fait la principale cause de sinistres. Respectez les voies navigables, les règles de priorité ainsi que les consignes données par des signaux ou des bouées. Soyez courtois envers les autres plaisanciers.
- Ne conduisez pas avec les facultés affaiblies. Non seulement c'est illégal, mais l'alcool peut ralentir votre temps de réaction quand vous êtes sur l'eau et au soleil. Dans la majorité des provinces, vous risquez en outre de voir votre permis de conduire suspendu si vous êtes reconnu coupable de conduite d'embarcation avec les facultés affaiblies.

Pour d'autres conseils, visitez allstate.ca/infocentre, communiquez avec l'agence d'assurance Allstate de votre région ou composez le 1-800-allstate.

Service des réclamations en bonnes mains^{MD} - 24 h sur 24, 7 jours par semaine